

AFFAIRE N° 8. - Autorisation de passer un marché avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE DE MADAGASCAR pour la fourniture de RIZ nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le premier semestre 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à passer un marché avec la Compagnie Marseillaise de Madagascar pour la fourniture de 255 000 kg de riz nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le premier semestre 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question, aux voix.

Adopté à l'unanimité.